

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 28

4 janvier 2013

SOMMAIRE

Aladino S.A.	1320	K Sécurité S.A.	1299
Alcentra S.à r.l.	1326	LSRC II Investor S.à r.l.	1328
Alelec	1298	Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	1336
Altor CIB Holding S.à r.l.	1333	Mangaki	1299
AM Global Holding Bis	1329	MI Developments Luxembourg S.à r.l. ...	1300
APEX Tool Holding Luxembourg	1336	Mindforest	1300
Areca SICAV SIF	1299	Miras S.A.	1301
Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l.	1327	Morrel Investments S.A.	1301
Brisco S.A.	1342	Moynesque Vignoble S.A.	1302
Cyan Oak Holding	1324	Murat S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	1330
Deli Meat S.A.	1331	Murhold S.A.	1303
DMS & Associés s.à r.l.	1330	NBD S.à r.l.	1316
Elite World	1332	Nevest S.A.	1327
Essential Resources Partners	1343	Norma Investment Fund S.A.	1328
Euro-Symbiosal	1335	P3 Lux HoldCo S.à r.l.	1344
FinLux S.à r.l.	1331	Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l.	1302
Foncière Grand-Ducale S.A.	1331	Pala Real Estate S.à r.l.	1303
G.A. - Fund -L	1334	Paterfamilias S.à r.l.	1301
Georgia-Pacific S.à r.l.	1317	Pervinage S.à r.l.	1303
Ginko Planet S.A.	1332	Picmed S.A.	1298
Goedert-Helfent Immobilière S.A.	1318	Quantum Leap SIF-SICAV	1298
Green Attitude International S.à r.l.	1318	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	1304
H3-Holz-Handel-Hipp S.à r.l.	1322	RJB S.à r.l.	1327
HAERES Capital S.à r.l.	1335	Roque Finances S.A.	1300
HGS International S.à r.l.	1316	Singularity Holdings S.A.	1328
Holding Servant et Fils Management S.A.	1334	Société Holding Partman SPF S.A.	1333
Immo Pro Concept	1333	Strategic Investments S.A.	1334
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	1330	TMF Corporate Services S.A.	1318
Integrity Luxembourg S.A.	1344	Yena Holding S.A.	1326
Intent Technology S.à r.l.	1343	Yena S.A.	1315
IPG Prime Logistics B S.à r.l.	1304		
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	1334		

Picmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 novembre 2012, la décision prise par le Conseil d'administration du 23 janvier 2012 de coopter Madame Viviane HENGEL au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN a été ratifiée.

Cette même assemblée générale ordinaire a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 29 mars 2012 de coopter Monsieur Yves BIEWER au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Marie BOUR-LOND.

Lors de cette assemblée générale ordinaire, le mandat des administrateurs Monsieur Pii KETVEL, Madame Viviane HENGEL et Monsieur Yves BIEWER, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 22 11 2012.

Pour: PICMED S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Nathalie Brasseur

Référence de publication: 2012152565/22.

(120201462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Alelec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 92, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 152.056.

Extrait décision collective des associés prise en date du 21 novembre

Résolution unique

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012152802/11.

(120202046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Quantum Leap SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.291.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé Quantum Leap SIF-SICAV (en liquidation judiciaire), établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, n°B157.291 du Registre de Commerce et des Sociétés.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain RUKAVINA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du prédit tribunal de commerce de Luxembourg avant le 14 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alain RUKAVINA

Le liquidateur

Référence de publication: 2012153215/21.

(120201989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 novembre 2012:

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013 et qui approuvera le rapport annuel révisé de l'exercice social se terminant le 30 juin 2013, le mandat des Administrateurs suivants:

- * Monsieur Ernesto PRADO COTA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- * Monsieur Peter SPINNLER, Administrateur
- * Monsieur Marcel VAN LAETEM, Administrateur

- de renouveler ERNST & YOUNG S.A.. en qualité de Réviseur d'Entrprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013, et qui approuvera le rapport annuel révisé de l'exercice social se terminant le 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152786/20.

(120201782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

K Sécurité S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.333.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Clôture de faillite

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme K Sécurité S.A. dont le siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg a été dénoncé en date du 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
May N'Diaye
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012153057/16.

(120202190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Mangaki, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.887.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 octobre 2012

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Eric LECLERC, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
- Monsieur Christophe JASICA, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
- Madame Martine KAPP, 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

A été élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012153122/18.

(120202386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

MI Developments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.458.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 28 mars 2012 que:

1. La démission de Monsieur Randall Tipping, gérant de la Société à été acceptée avec effet au 28 mars 2012; et
2. Monsieur Michael Forsayeth, né le 28 novembre 1954 à Hamilton, Canada, résidant professionnellement au 98 Windham Trail, L4G5L5 Aurora, Canada a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153129/17.

(120201889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Mindforest, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.271.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue de manière extraordinaire à 15h00 le 12 décembre 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs et de l'administrateur-délégué M. Nicolas Hoffeld et M. Guy Kerger, du 11 rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Vaea Street, Nia Mall, Lev. 2, WS Apia, Samoa Occidentales;

Administrateur-délégué:

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg; qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;

Référence de publication: 2012153132/24.

(120201837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Roque Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.116.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 15h00 le 15 novembre 2012

Décisions

Après discussion pleine et entière, et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

1. De transférer le siège social (initialement établi au n°8 rue Dicks L-1417 Luxembourg), au n°20 rue Dicks L-1417 Luxembourg, et ce, à compter de ce jour.

Référence de publication: 2012153240/13.

(120202106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Miras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.429.

EXTRAIT

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Mme Carine Agostini de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire unique décide de nommer Mr Alexis Kamarowsky, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg comme Administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2012.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012153134/17.

(120201785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Morrel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.227.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte signé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2012, LAC/2012/53104, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "MORREL INVESTMENTS S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B121.227 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2362 du 19 décembre 2006;

que la société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2527 de 11 octobre 2012;

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

les livres et les documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153139/22.

(120202343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Paterfamilias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.038.287,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.444.

EXTRAIT

En date du 20 novembre 2012, l'associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. la démission de M. Wim Rits en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat;
2. M. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153186/15.

(120202182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Moynesque Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.811.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 12 août 2011 référence L110132969.05, le mandat d'administrateur d'Eric VANDERKERKEN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014, tandis que son mandat n'a pas été renouvelé, et il a été remplacé par Marjoleine VAN OORT.

En outre, le formulaire de réquisition a erronément mentionné que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2013, tandis que le formulaire aurait du mentionner que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

En date du 24 juin 2012, avec effet rétroactif au 5 mai 2008, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs sortants:

- Johan DEJANS, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Richard BREKELMANS, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Eric VANDERKERKEN en tant qu'administrateur de la société, et a nommé Marjoleine VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

En cette même date, avec effet rétroactif au 5 mai 2008, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Lex BENOY, avec adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée générale a également pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes, Lex BENOY, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012153146/35.

(120201774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.654.

—
Suite à la liquidation en date du 19 septembre 2012 de Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., alors associé unique de Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Pala Investments Limited dont le siège social se situe 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT et qui est enregistré auprès de "Jersey Financial Services Commission" sous le numéro 94738 détient 12.500 parts sociales.

- Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., est rayé du Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg et les parts sociales que la société a émises sont annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012153183/19.

(120201666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Murhold S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.661.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Clôture de faillite*

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme Murhold S.A. dont le siège social au Z.I. Centre d'Affaires le 2000, L-3378 Livange a été dénoncé en date du 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

May N'Diaye

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012153150/16.

(120202193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pala Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 15.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.936.

Suite à la liquidation en date du 19 septembre 2012 de Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., alors associé unique de Pala Real Estate S.à.r.l., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Pala Investments Limited dont le siège social se situe 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT et qui est enregistré auprès de "Jersey Financial Services Commission" sous le numéro 94738 détient 1.580.000 parts sociales.

- Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., est rayé du Registre de Commerce et de Sociétés du Luxembourg et les parts sociales que la société a émises sont annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pala Real Estate S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012153185/19.

(120201664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.257.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

—
EXTRAIT

En date du 23 Novembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Zhao Dong comme gérant de la société avec effet immédiat;

- Acceptation de la démission de Mr. Olivier Too comme gérant de la société avec effet immédiat;

- Nomination au poste de gérant de Mr. Chai Shouping, né le 5 Novembre 1962 à Liaoning (Chine) et avec adresse professionnelle au 6-1, FuChengMen BeiDajie XiCheng, 100034, Beijing, Chine avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Nomination au poste de gérant de Mr. Freddy De Petter, né le 29 Août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012153189/19.

(120201872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.261.570,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.884.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 juin 2012

Par résolutions prises en date du 25 juin 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mark Eamon DONNELLY, ayant son adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 25 juin 2012;
- Acceptation de la démission de Pierre FELTGEN, ayant son adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 25 juin 2012;
- Acceptation de la démission de Sandra Emily ATKINSON, ayant son adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 25 juin 2012;
- Acceptation de la démission de Babette CHAMBRE, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 25 juin 2012;
- Acceptation de la démission de Catherine BAUDHUIN, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 25 juin 2012;
- Nomination de la société Eurostrat Netherlands Manager, L.L.C., société de droit américain, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of State à Wilmington, Delaware, Etats unis d'Amérique sous le numéro 4714897, comme gérant pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012153214/26.

(120201952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

IPG Prime Logistics B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.010.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of November.

Before us Notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pending registration in the Commercial Register of Luxembourg;

here represented by Ms. Hadieh Kaviani, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 22, 2012.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "IPG Prime Logistics B S.a r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all of which are fully paid-up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 12. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, at any time, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a manager or Shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT returns/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 15 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 14.

Art. 13. Powers of the Managers, Minutes of the meetings of the board of Managers. Without prejudice and subject to Articles 14 and 15, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (Except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an office of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 13 i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory power or proxies, or entrust permanent or temporary pre-defined functions to persons or agent chosen by him or them.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 14 above, but only within the limits of such power

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place and date as may be specified. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 21. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V - Financial year, Allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 24. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 26. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

All one hundred twenty-five (125) ordinary shares have been subscribed by IPG Prime Logistics HoldCo S.a r.l., and are fully paid up in cash. Thus twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is available to the Company and is detailed below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	EUR 12,500	125 ordinary shares	EUR 12,500
Total	EUR 12,500		EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2013.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America;

- B Manager - Mr. Kenneth MacRae, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- B Manager - Mr. Jean-Baptiste Willot, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Madame Hadieh Kaviani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui sera constituée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination «IPG Prime Logistics B S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- acquérir ou vendre des immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et gérer toute opération relative aux immeubles, dont la détention directe ou indirecte de titres de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal de cela étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'immeubles.

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 9. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 10. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérants

Art. 12. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un «Gérant A» et deux «Gérants B», associés ou non (ci-après dénommé le «Gérant» ou ensemble dénommés les «Gérants»).

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérants pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider d'une compensation pour chaque Gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA

- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou toute autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 15, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 14 ci-après.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants, Procès-verbal des Assemblées des Gérants. Sans préjudice et sous réserve des Articles 14 et 15, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec deux Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- deux Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 13, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 14, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en

cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit ou une autre date spécifiés. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 26. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires ont été souscrites par IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l. et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	€ 12.500	125 parts sociales ordinaires	€ 12.500
Total	€ 12.500		€ 12.500

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2013.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America.

- Gérant B - Monsieur Kenneth MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Monsieur Jean-Baptiste Willot, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. KAVIANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55817. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155208/598.

(120205369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

—
Extrait de l'assemblée générale du 31 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 31 Octobre 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Bertrand Moupfouma.

- L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mademoiselle Emilie Bensmihen, née à Schiltigheim (France), le 5 mai 1981, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Véronique De Meester et de Monsieur Sylvain Elias, résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, aux postes d'administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion, résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, commissaires aux comptes de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154094/24.

(120202855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

HGS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.026.

—
Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la société en date du 20 novembre 2012

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par écrit par Human Genome Sciences, Inc., associé unique de la Société en date du 20 novembre 2012, que Monsieur Georges Dassonville, résidant professionnellement au 53 route d'Arlon, L-8211 Mamer, a été nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Il convient également de noter l'orthographe correcte du nom de Monsieur Robert van 't Hoef, gérant de classe B. En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Alexander White, gérant de classe A;
- Johannes Laurens de Zwart, gérant de classe B;
- Robert van 't Hoef, gérant de classe B; et
- Georges Dassonville, gérant de classe A.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HGS International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012154127/23.

(120202731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

NBD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.

R.C.S. Luxembourg B 156.200.

—
L'an deux mil douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée NBD S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5956 Itzig, 24, rue de la Corniche,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.200,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2.585 du 26 novembre 2010, page 124.051.

A comparu:

La société anonyme «Green Valley Services S.A.» avec siège social à L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg, suivant acte reçu avant les présentes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.063, représentée par Monsieur Tobia Sahaza RAZAFINAKANGA RATSIVOSON, demeurant à F-57050 Metz, 18 rue Lemoine, agissant en sa qualité d'administrateur unique,

lui-même ici représenté par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante détient l'ensemble des 100 parts sociales de 125.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 12.500.-€.

L'associée unique préqualifiée a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-6926 Flaxweiler, 32, rue Berg.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4, premier alinéa des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi dans la commune de Flaxweiler.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cent cinquante euros (1.350.€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: O. DIFFERDANGE, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15404. Reçu soixante-quinze euros (75, EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154582/55.

(120204036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.140.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 31 octobre 2012 entre:

- CAPAG Foreign Holdings L.P., un limited partnership de droit des Bermudes ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 38566,

Et,

- GP Acquisition Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155945,

que les deux millions quarante-cinq mille six cent trente-deux (2.045.632) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par CAPAG Foreign Holding L.P., susnommée, à GP Acquisition Holding S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par GP Acquisition Holding S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012153732/30.

(120202891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Green Attitude International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 170.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2012153740/10.
(120202714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 9 novembre 2012

Les actionnaires nomment la société Compliance & Control, R.C.S. Luxembourg B 172482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012153738/14.

(120202679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.993.

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TMF CORPORATE SERVICES S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2001, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 539 du 6 avril 2002.

L'assemblée a été présidée par Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Manuel Fernandez, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur les mille (1000) actions émises dans la Société, toutes les mille (1000) actions de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'ensemble du capital social émis et tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et ces derniers déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour.

III. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

- Modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence l'article 2 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de tous services d'administration, de secrétariat et de bureau en général.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut encore acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement. La société peut donner des garanties et constituer des sûretés afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que ceux des sociétés membres de son groupe.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

l'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence les statuts de la Société tel qu'énoncé à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est en conséquence close.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à € 1.300,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Followed by an English translation:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Azette,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TMF CORPORATE SERVICES S.A. (the "Company"), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Me Reginald Neuman on 11 December 2001, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 84993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 539 of 6 April 2002.

The meeting was presided by Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Manuel Fernandez, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present and represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the one thousand (1000) shares in issue in the Company, one thousand (1000) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The corporate purpose of the Company is to provide administrative, secretarial and office services in general.

The company can also take participating interests, in whatsoever form, in either Luxembourg or foreign companies, and manage, control and develop such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realise them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes direct or indirect interest. The corporation may give guarantees and grant securities in order to secure its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any other companies which form part of its group.

The corporation may in general carry out on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension."

After deliberation, the general meeting (the "Meeting") unanimously adopted the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend the corporate object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in French followed by an English translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the French version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: FILALI, FERNANDEZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/11/2012. Relation: EAC/2012/15602. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155478/104.

(120205095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Aladino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 65.102.

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «ALADINO S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65102, constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 669 du 18 septembre 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial, numéro 1201 du 14 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Que conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'amendée), cette assemblée générale a été convoquée par des annonces, contenant l'ordre du jour et précisant le lieu de l'assemblée, publiées à deux reprises, le 27 octobre 2012 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 2652 et dans le «LÉTZEBUERGER JOURNAL», et le 5 novembre 2012 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 2692 et dans le «LÉTZEBUERGER JOURNAL».

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

C) Qu'il appert de la liste de présence que sur les cent soixantedix-mille (170.000) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, quatre-vingt-six mille sept cents (86.700) actions sont dûment présentes ou repré-

sentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

D) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social. Modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, ainsi que de l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet;

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification subséquente de l'article huit (8), premier alinéa et de l'article treize (13) des statuts de la Société;

3. Octroi du pouvoir au conseil d'administration d'adopter des résolutions circulaires et modification subséquente de l'article neuf (9) des statuts de la Société;

4. Suppression du capital autorisé et modification subséquente de l'article quatre (4) des statuts de la Société;

5. Acceptation de la démission de Monsieur Romain Thillens, décharge et nomination de son remplaçant;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée Générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil de gérance (ou à l'associé unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa et l'article six (6), premier alinéa, des statuts de la Société sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Art. 6. (premier alinéa). «L'Assemblée Générale Annuelle se réunira au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article huit (8), premier alinéa est modifié. En outre, un deuxième alinéa est ajouté à l'article treize (13). Ces alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 8. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 13. (nouveau deuxième alinéa). «Dans le cas d'un administrateur unique, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'octroyer le pouvoir d'adopter des résolutions circulaires au conseil d'administration. En conséquence, il est ajouté un troisième alinéa à l'article neuf (9) des statuts de la Société, lequel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 9. (nouveau troisième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société est expirée.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le capital autorisé et de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé des statuts de la Société.

En conséquence, les alinéas quatre à sept de l'article quatre (4) des statuts de la Société sont supprimés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'administrateur de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Marc LIBOUTON, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15224. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012155622/104.

(120205973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

H3-Holz-Handel-Hipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6411 Echternach, 2, rue Alf.

R.C.S. Luxembourg B 173.030.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Sascha HIPPI, Staatsarbeiter, wohnhaft in L-6411 Echternach, 2, rue Alf.

2.- Herr Albert HIPPI, Angestellter, wohnhaft in L-6411 Echternach, 2, rue Alf.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "H3-Holz-Handel-Hipp S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Holzhandel.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital. Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-). aufgeteilt in FÜNF HUNDERT (500) Anteile. mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Sascha HIPPI, Staatsarbeiter, wohnhaft in L-6411 Echternach,	
2, rue Alf, zwei hundert fünfzig Anteile	250
2.- Herr Albert HIPPI, Angestellter, wohnhaft in L-6411 Echternach,	
2, rue Alf, zwei hundert fünfzig Anteile	250
Total: fünf hundert Anteile	500

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Sascha HIPPE, Staatsarbeiter, geboren in Ettelbruck, am 30. Juli 1982, wohnhaft in L-6411 Echternach, 2, rue Alf.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6411 Echternach, 2, rue Alf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. HIPPE, A. HIPPE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1986. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. November 2012.

Référence de publication: 2012155873/105.

(120205886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Cyan Oak Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.392.

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme CYAN OAK HOLDING, avec siège social au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 171392, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2501 du 9 octobre 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nora KACEM, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui occupera également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Georgina BASTOS RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions pour les porter à 300 actions de EUR 500 chacune;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 150.000 au montant de EUR 500.000 par l'émission de 700 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 500 chacune, intégralement libérées;
- 3.- Souscription de 226 nouvelles actions par l'actionnaire unique actuel et 474 nouvelles actions par Thomas Vergnaud; -Libération intégrale en espèces.
- 4.- Réduction du montant du capital autorisé de sorte que le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas soit autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000) à UN MILLION d'EUROS (EUR 1.000.000), par la création et l'émission de MILLE SEPT CENTS (1.700) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

6.- Fixation du nombre d'administrateurs à 5 et nomination d'un nouvel administrateur de classe A et d'un nouvel administrateur de classe B.

7.- Divers

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier le nombre des actions et la valeur nominale de celles-ci aux fins de porter leur nombre à 300 (trois cents) et leur valeur nominale à EUR 500 (cinq cents euros) chacune.

Deuxième et troisième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par l'émission de 700 (sept cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant comme suit par:

(i) l'actionnaire unique actuel Monsieur Yannick Alain Mallegol demeurant au 2, Tedworth Square Flat 3 SW34DU, Londres, ici représenté par Madame Georgina BASTOS RIBEIRO, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire 226 (deux cent vingt-six) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 113.000 (cent treize mille euros); et

(ii) Monsieur Thomas VERGNAUD, né le 1^{er} février 1970 à Nantes, demeurant professionnellement au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, ici représenté par Madame Georgina BASTOS RIBEIRO, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant qui déclare souscrire 474 (quatre cent soixante-quatorze) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 237.000 (deux cent trente-sept mille euros).

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de réduire le montant du capital autorisé de sorte que le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas soit autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000) à UN MILLION d'EUROS (EUR 1.000.000), par la création et l'émission de MILLE SEPT CENTS (1.700) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 et 2 des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000) représenté MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000) à UN MILLION d'EUROS (EUR 1.000.000), par la création et l'émission de MILLE SEPT CENTS (1.700) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 5 (cinq) et de nommer deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Monsieur Thomas VERGNAUD, né le 1^{er} février 1970 à Nantes, demeurant professionnellement au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg en qualité d'administrateur de classe A; et

- Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L1653 LUXEMBOURG en qualité d'administrateur de classe B.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017. Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée. Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, tel que modifié ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nora Kacem, Georgina Bastos Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55560. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155753/112.

(120206057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

M. Robert Quinn a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 30 novembre 2012.

Le nombre de gérant a été réduit de 5 à 4.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Ganash Lokanathen, gérant
- M. Robert Bennett, gérant
- M. Julian Colville, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154121/19.

(120202812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Yena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.171.

Extrait de l'assemblée générale du 31 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 31 Octobre 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Quarren Corp.

- L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mademoiselle Emilie Bensmihen, née à Schiltigheim (France), le 5 mai 1981, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Véronique De Meester et de Monsieur Sylvain Elias ; résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, aux postes d'administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion, résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, commissaires aux comptes de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154093/24.

(120202817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen.

R.C.S. Luxembourg B 132.763.

Je soussigné Antunes Dias Joaquim demeurant a L-4737 Petange 9, rue Pierre Hamer.

La présente, pour vos informer que

concernant la société Beko Toiture Construction Immobilière et Façade. S.a.r.l 4, an Hinnefen L-3491 Dudelange et je démission de mon poste de gérant technique.

Fait à Pétange, le 23 Novembre 2012.

Antunes Dias Joaquim.

Référence de publication: 2012154123/12.

(120202717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 novembre 2012:

- Mme. Marie Arnaud-Battandier, employé privé, née le 12 octobre 1974 à Boulogne-Billancourt (France), ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 15 octobre 2012 et pour un mandat prenant fin lors de rassemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 (en remplacement de M.Jean-Louis Camuzat, démissionnaire au 15 octobre 2012).

Le conseil s'administration se compose dorénavant comme suit:

- M.Simon Barnes

- M.Mirko Dietz

- Mme. Marie Arnaud-Battandier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154131/20.

(120202806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

RJB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 21, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 165.232.

—
EXTRAIT

En date du Le 02/07/2012 à 10 heures, au siège social de la société s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés.

1. Démission de Monsieur Antonio MANSUETO domicilié au 21, Rue de la Tour Jacob à L-1831 Luxembourg de son poste de Gérante Technique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juillet 2012.

Sylvie JOANNES / Jean-Luc BERNARD

Les associés

Référence de publication: 2012153971/16.

(120202875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.684.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2012

Le siège de la société est transféré du 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012154014/11.

(120202697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Norma Investment Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.651.

—
L'adresse professionnelle de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, est désormais la suivante:

3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153908/13.

(120202708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.583.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 juillet 2012

1. Le mandat de gérant de Monsieur Ali HEDAYAT, né le 8 février 1975 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement à Clarendon House, 5th floor, 11-12 Clifford Street, London W1S 2LL, Royaume-Uni, a été renouvelé jusqu'au 16 juillet 2015.

2. Le mandat de gérant de Monsieur Gérard MATHEIS, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'au 16 juillet 2015.

3. Le mandat de gérant de Monsieur Sinan SAR, né le 5 juin 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'au 16 juillet 2015.

4. Le mandat de gérant de Monsieur Behzad KHOSROSHAHI, né le 24 juin 1969 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement à 105, Poplar Plains Road, Toronto Ontario M4V 2N1, Canada, a été renouvelé jusqu'au 16 juillet 2015.

5. Le mandat de gérant de Monsieur Ali SEIRAFI, né le 16 janvier 1940 à Téhéran (Iran), demeurant professionnellement à 13, chemin de la Rochette, 1202 Genève, Suisse, a été renouvelé jusqu'au 16 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour LSRC II Investor S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012153843/24.

(120202718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

AM Global Holding Bis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.018.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

la société anonyme «AM Global Holding», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102898,

ici représentée par Madame Linda Qeqeh, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2012.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule associé de «AM Global Holding Bis» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103018, constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 22 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois milliards trois cent mille euros (EUR 3.000.300.000.-) à trois milliards huit cent mille euros (EUR 3.000.800.000.-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale sans désignation de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission totale de sept milliards sept cent cinquante millions cinq cent trente mille cent cinq euros (EUR.7.750.530.105.-).

Souscription et libération

L'actionnaire unique, déclare souscrire à la part sociale et déclare la libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de sept milliards sept cent cinquante et un millions trente mille cent cinq euros (EUR 7.751.030.105.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de sept milliards sept cent cinquante et un millions trente mille cent cinq euros (EUR 7.751.030.105.-) sera alloué comme suit: cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) au capital social et sept milliards sept cent cinquante millions cinq cent trente mille cent cinq euros (EUR.7.750.530.105.-) pour le compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les dix mille et deux (10.002) parts sociales sans désignation de valeur nominale existantes de la Société contre vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à trois milliards huit cent mille euros (EUR 3.000.800.000.-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. QEQEH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15223. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012155629/60.

(120205727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.079.

L'adresse de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, est désormais la suivante:

3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153869/12.

(120202766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales en date du 12 novembre 2012 entre la société Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding et la société Ingersoll-Rand (Gibraltar) Clover Holding Limited., une société limitée ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, 676845 Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 10877, que Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding a cédé 4.001.000 parts sociales à Ingersoll-Rand (Gibraltar) Clover Holding Limited dans la Société avec effet au 12 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153769/17.

(120202789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

DMS & Associés s.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.477.

EXTRAIT

Suite aux actes de cession de parts sociales du 17 février 2012:

- M. Christophe Fender a cédé 200 parts sociales à Fidal Gestion & Conseils S.à r.l, ayant son siège social au 2, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114410.

- M. Luc Sunnen a cédé 200 parts sociales à Netview Trading Company S.A., ayant son siège social au 23, rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B62274.

- M. Thierry Drot a cédé 200 parts sociales à 3W S.A., ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147400.

Le capital social de la Société est détenu comme suit:

3W S.A.	200 Parts
Fidai Gestion & Conseils S.à r.l.	200 Parts
NetView Trading Company S.A.	200 Parts
Total	600 Parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012153637/25.

(120202807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

FGD S.A., Foncière Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 167.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012153706/11.

(120202372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.700.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

EXTRAIT

1.

Par résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2012, il a été décidé de reconnaître la démission de Monsieur Gregory Greeley, en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 novembre 2012.

2.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit de:

- Madame Eva Gehlin, gérante;
- Monsieur J. Timothy Leslie, gérant;
- Monsieur Allan Lyall, gérant;
- Monsieur Jorrit van der Meulen, gérant;
- Monsieur Shaun McCabe, gérant; et
- Monsieur Xavier Garambois, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

FinLux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012153682/24.

(120202737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Deli Meat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.758.

Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois DELI MEAT S.A. dont le siège social est au n° 4, rue de la Poste, L - 8824 PERLE décident par la présente:

- de reconduire les mandats d'administrateur pour une durée de 6 années de:

- * Madame LAURENCIN Lucienne, demeurant à B - 6600 Bastogne, rue de la Wachenaule n° 6
- * Madame POWIS DE TENBOSSCHE Yolande demeurant à B - 6600 Bastogne, Recogne n° 27
- * Monsieur PIERRET Jean-Louis demeurant à B - 6642 Vaux-sur-Sûre (Bercheux), route de Neufchâteau n° 67
- de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 années de Monsieur CHARLIER Claude, demeurant à B - 6600 Bastogne, Marvie n° 64.

Fait à Perlé, le 26 novembre 2012.

PIERRET Jean-Louis / LAURENCIN Lucienne / POWIS DE TENBOSSCHE Yolande
Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012153636/19.

(120202843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 novembre 2012

1. M. Adam Charles O'DRISCOLL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Cristian D'IPPOLITO a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Andrew GLEESON, administrateur de sociétés, né à Cork (Irlande), le 9 janvier 1957, demeurant professionnellement à CH-1700 Fribourg (Suisse), 15, Route des Arsenaux, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Le nombre d'administrateurs a été diminué de 7 (sept) à 6 (six).
5. La société anonyme TOP Audit (anciennement PKF ABAX Audit) a démissionné de son mandat de commissaire, avec effet au 31 octobre 2012.
6. La société anonyme Abax Professional Services, R.C.S. Luxembourg B 134965, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELITE WORLD

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153661/24.

(120202593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Ginko Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.847.

Extrait de l'assemblée générale du 31 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 31 octobre 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Véronique De Meester, résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.
- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion, résidant 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012153733/19.

(120202798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Immo Pro Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 146.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012153777/11.

(120202371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Société Holding Partman SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.743.

Extrait de l'assemblée générale du 31 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 31 Octobre 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décider d'accepter la démission de Monsieur Patrice Declérieux et de Madame Véronique De Meester.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Monika Kuchtakova au poste d'administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Fidus Gestion.

- L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes Audiex S.A., domiciliée 9 rue du Laboratoire L-1911 Luxembourg B65469, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154019/22.

(120202978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.867.831,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.367.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor CIB Holding S.à r.l. du 28 novembre 2012

1. Acceptation de la démission de Monsieur Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, Finlande, résidant à Toll Bar House, Exton Lane, Burley, Rutland, LE15 7TA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 21 novembre 2012.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Claes Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant à 31, rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012158044/19.

(120209099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Strategic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.693.

A l'attention des actionnaires

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet à la date du 14 septembre 2007.

Le 19 novembre 2012.
MARBLEDEAL LTD
Signature

Référence de publication: 2012154033/13.

(120202712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.442.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 octobre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de David Finnigan, avec adresse professionnelle au 2, Park Street, étage 1st Floor, W1K 2XA Londres, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154439/20.

(120204200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Holding Servant et Fils Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 171.923.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 23 novembre 2012

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 90, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012153764/16.

(120202432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 69.871.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2012

En date du 25 septembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- * Madame Cécile Deloos,
- * Monsieur William Van Impe,
- * Monsieur Luc Van Den Meersschaut,
- * Monsieur Pierre Devondel,
- * Monsieur Jean-Marie Defossé,
- * Monsieur Wim Vermeir,

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2013.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de KPMG Luxembourg S.à r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale en 2013.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.
 Pour extrait sincère et conforme
 POUR G.A.-FUND-L
 BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2012153711/23.

(120202696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

HAERES Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 160.144.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65302 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153756/10.

(120202756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Euro-Symbiosal, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
 R.C.S. Luxembourg B 152.819.

Déclaration de cessions de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 20 décembre 2011 entre la société Varaval S.A. société anonyme ayant son siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, immatriculée au RCS B149.985, Monsieur Cho Geon-Sik, né le 22 mai 1954 à Young-Am-gun, Jeon Nam (Corée), demeurant au 1392, Sanjeong-dong, Mokpo-si, Jeollanam-do (Corée), Monsieur Kang Seung-Jung, né le 16 décembre 1971 à Séoul (Corée), demeurant Suite 301, World-Crown, 616-1, Shinnae-dong, Jungang-gu, Séoul (Corée) et Inomineval S.A. société anonyme ayant son siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, immatriculée au RCS B163.516, la répartition du capital social est la suivante:

VARAVAL S.A.	46 parts sociales
INOMINEVAL S.A.	10 parts sociales
Monsieur CHO Geon-Sik	34 parts sociales
Monsieur KANG Seung-Jung	10 parts sociales
Total (Cent parts sociales)	100 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme
 Pour Euro-symbiosal
 Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012153648/24.

(120202632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.812,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.561.

La Société a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 du 16 juillet 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APEX Tool Holding Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012158678/15.

(120209844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.283.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.338.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Perry Investments Holding Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1529945 ("Shareholder I"); and

- Jordana Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1530267 ("Shareholder II" and together with Shareholder I, the "Shareholders").

Hereby all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, Avenue de la Liberté, L1012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, on 1 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1128 of 26 May 2011, lastly amended by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 9 October 2012, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159338 (the "Company").

II.- That the (i) 387,206 (three hundred eighty-seven thousand two hundred six) ordinary shares and (ii) 8,018 (eight thousand eighteen) class A shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class B shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class C shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class D shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class E shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class F shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class G shares and 8,018 (eight thousand eighteen) class H shares, all having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50.- (fifty United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 11,283,750.- (eleven million two hundred eighty-three thousand seven hundred fifty

United States Dollars) to USD 11,283,800.- (eleven million two hundred eighty-three thousand eight hundred United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new ordinary shares, subject to the payment of a share premium of USD 312,574,566.20.- (three hundred twelve million five hundred seventy-four thousand five hundred fifty-six United States Dollars and twenty cents) to be allocated to the share premium account, out of which an amount of USD 0.50.(fifty Cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscribers and payment by the subscribers of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 4. of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 4. above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50.- (fifty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 11,283,750.- (eleven million two hundred eighty-three thousand seven hundred fifty United States Dollars) to USD 11,283,800.- (eleven million two hundred eighty-three thousand eight hundred United States Dollars) by the issue of 2 (two) new ordinary shares having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of USD 312,574,566.20 (three hundred twelve million five hundred seventy-four thousand five hundred fifty-six United States Dollars and twenty cents) (the "Share Premium") to be allocated to share premium account of the Company, out of which an amount of USD 0.50 (fifty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares, as well as the payment of the Share Premium by the Shareholders through contributions in kind by the Shareholders as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholders, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxies given under private seal.

The Shareholders declare to subscribe to the New Shares, subject to the payment of the Share Premium in the following proportions:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Ordinary shares	1	1

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Shareholders through contributions in kind as described below, which are at the disposal of the Company.

Description of the contributions

The contributions made by the Shareholders, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, consist of 2 (two) receivables for a global amount of USD 312,574,616.20 (three hundred twelve million five hundred seventyfour thousand six hundred sixteen United States Dollars and twenty cents), as described below:

- Perry Investments Holdings Ltd. will contribute a receivable in an amount of USD 156,287,308.10 (one hundred fifty-six million two hundred eighty-seven thousand three hundred eight United States Dollars and ten cents) (the "Receivable I"), out of which an amount of USD 156,287,283.10 (one hundred fifty-six million two hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-three United States Dollars and ten cents) shall be allocated to the share premium account of the Company; and

- Jordana Holdings Ltd. will contribute a receivable in an amount of USD 156,287,308.10 (one hundred fifty-six million two hundred eighty-seven thousand three hundred eight United States Dollars and ten cents) (the "Receivable II" and together with the Receivable I, the "Contribution"), out of which an amount of USD 156,287,283.10 (one hundred fifty-six million two hundred eighty-seven thousand two hundred eighty-three United States Dollars and ten cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 312,574,616.20 (three hundred twelve million five hundred seventy-four thousand six hundred sixteen United States Dollars and twenty cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated 25 October 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Adriaan Jan Veltema, with professional address at 164, Zuidplein, WTC/Tower H, Level 20, 1077 XV Amsterdam, the Netherlands, category A manager;
- b) Sir Brian Scott Moffat, residing at Springfield Farm – Earlswh. Chepstow, NP16 6AT Monmouthshir, United Kingdom, category A manager;
- c) Eric Samson, with professional address at 187 Rivonia Road, 2196 Morningside, Sandton, Republic of South Africa, category A manager;
- d) Louis van Niekerk, with professional address at 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, Republic of South Africa, category A manager;
- e) Nicolas Gerard, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- f) Jean-Robert Bartolini, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above mentioned statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the Shareholders hold all the shares issued by the Company as follows:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Ordinary shares	372,573	14,635
Class A shares	7,636	382
Class B shares	7,636	382
Class C shares	7,636	382
Class D shares	7,636	382
Class E shares	7,636	382
Class F shares	7,636	382
Class G shares	7,636	382
Class H shares	7,636	382

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

Further to resolution 4. above, it is unanimously resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company's share capital is set at USD 11,283,800. (eleven million two hundred eighty-three thousand eight hundred United States Dollars), represented by 451,352 (four hundred fifty-one thousand three hundred fifty-two) shares with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, divided into (i) 387,208 (three hundred eighty-seven thousand two hundred eight) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) eight classes of shares as follows:

- 8,018 (eight thousand eighteen) class A shares (the “Class A Shares”);
- 8,018 (eight thousand eighteen) class B shares (the “Class B Shares”);

- 8,018 (eight thousand eighteen) class C shares (the “Class C Shares”)
 - 8,018 (eight thousand eighteen) class D shares (the “Class D Shares”);
 - 8,018 (eight thousand eighteen) class E shares (the “Class E Shares”);
 - 8,018 (eight thousand eighteen) class F shares (the “Class F Shares”);
 - 8,018 (eight thousand eighteen) class G shares (the “Class G Shares”); and
 - 8,018 (eight thousand eighteen) class H shares (the “Class H Shares”),
- all having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois d’octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Perry Investments Holding Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1529945 (l’«Associé I»); et

- Jordana Holdings Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1530267 (l’«Associé II») et ensemble avec l’Associé I, les «Associés».

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

II. Les parties comparantes sont les Associés de Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1128 du 26 mai 2011, dernièrement modifié par un acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 9 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159338 (la «Société»).

II. Que les (i) 387.206 (trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent six) parts sociales ordinaires et (ii) les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe A, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe B, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe C, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe D, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe E, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe F, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe G et les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe H, toutes ayant une valeur nominale de 25.- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 11.283.750,-USD (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars américains) à 11.283.800 USD (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires, moyennant le paiement d'une prime d'émission de 312.574.566,20 USD (trois cent douze millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six Dollars américains et vingt Cents) devant être allouée au compte de prime d'émission, duquel un montant de 0,50 USD (cinquante Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention des souscripteurs et paiement par les souscripteurs des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 4. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 4. ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit à une convocation préalable pour la présente assemblée; les Associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50 USD (cinquante Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 11.283.750,-(onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars américains) à 11.283.800 USD (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 25,-USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement de la prime globale d'émission de 312.574.566,20 USD (trois cent douze millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-six Dollars américains et vingt Cents) (la «Prime d'Emission») devant être allouée au compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 0,50 USD (cinquante Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts, ainsi que le paiement de la Prime d'Emission par les Associés au moyen d'apports en nature par les Associés tels que décrits ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent alors les Associés, ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les Associés déclarent souscrire aux Nouvelles Parts, moyennant le paiement de la Prime d'Emission, dans les proportions suivantes:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Parts sociales ordinaires	1	1

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par les Associés au moyen d'apports en nature tels que décrits ci-dessous, lesquels sont à la disposition de la Société.

Description des apports

Les apports effectués par les Associés, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission, consiste en 2 (deux) créances pour un montant global de 312.574.616,20 USD (trois cent douze millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent seize Dollars américains et vingt Cents), tel que décrit ci-dessous:

- Perry Investments Holdings Ltd. contribuera une créance d'un montant de 156.287.308,10 USD (cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent huit Dollars américains et dix Cents) (la «Créance I»), duquel un montant de 156.287.283,10 USD (cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société; et

- Jordana Holdings Ltd. contribuera une créance d'un montant de 156.287.308,10 USD (cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent huit Dollars américains et dix Cents) (la «Créance II» et ensemble avec la Créance I, l'«Apport») duquel un montant de 156.287.283,10 USD (cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 312.574.616,20 USD (trois cent douze millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent seize Dollars américains et vingt Cents).

Ladite évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une Déclaration sur la Valeur de l'Apport datée du 25 octobre 2012, qui devra demeurer annexe à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Adriaan Jan Veltema, avec adresse professionnelle au 164, Zuidplein, WTC/Tower H, Level 20, 1077 XV Amsterdam, les Pays-Bas, gérant de catégorie A;
- b) Sir Brian Scott Moffat, résidant à Springfield Farm – Earlswh. Chepstow, NP16 6AT Monmouthshir, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- c) Eric Samson, avec adresse professionnelle au 187 Rivonia Road, 2196 Morningside, Sandton, République d'Afrique du Sud, gérant de catégorie A;
- d) Louis van Niekerk, avec adresse professionnelle au 243 Dyson Road, 1407 Wadeville, République d'Afrique du Sud, gérant de catégorie A;
- e) Nicolas Gerard, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- f) Jean-Robert Bartolini, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, les Associés de la Société détiennent toutes les parts sociales émises par la Société, comme suit:

	Perry Investments Holding Ltd.	Jordana Holdings Ltd.
Parts sociales ordinaires	372.573	14.635
Parts sociales de Classe A	7.636	382
Parts sociales de Classe B	7.636	382
Parts sociales de Classe C	7.636	382
Parts sociales de Classe D	7.636	382
Parts sociales de Classe E	7.636	382
Parts sociales de Classe F	7.636	382
Parts sociales de Classe G	7.636	382
Parts sociales de Classe H	7.636	382

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessus.

Cinquième résolution

Suite à la résolution 4. ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier l'article 4. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à 11.283.800,- USD (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille huit cents Dollars américains), représenté par 451.352 (quatre cent cinquante et un mille trois cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 25, USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, divisé en (i) 387.208 (trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent huit) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) huit classes de parts sociales comme suit:

- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), -8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),

toutes ayant une valeur nominale de 25,- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156510/346.

(120206450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Brisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.941.

DISSOLUTION

L'an deux douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Wealth-Assurance AG», une société constituée et existant sous le droit du Liechtenstein, établie et ayant son siège social à Landstraße. 126a - FL-9494 Schaan, (Liechtenstein),

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Schaan, (Liechtenstein), le 25 octobre 2012,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société dénommée «BRISCO S.A.» (la «Société»), une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 114 941, établie et ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 26/28 rives de Clausen, a été constituée suivant un acte notarié dressé en date 7 mars 2006, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 juin 2006, sous le numéro 1128 et page 54130 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois CENT DIX (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

III.- Que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions nominatives de la Société «BRISCO S.A.» et qu'en tant actionnaire il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

- qu'il existe encore à ce jour une avance actionnaire pour un montant de quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-deux euros (82.932,00 EUR).

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que le registre des actionnaires nominatifs a été annulé à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15592. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012155703/51.

(120206305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Intent Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.771.

Lors du conseil d'administration du 24 octobre 2012 il a été décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Carlo D'Acunto gérant,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INTENT TECHNOLOGY SÀRL

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012153771/16.

(120202858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Essential Resources Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.546.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012158833/12.

(120209675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Karim MAWJI, expert-comptable, demeurant au 58, Russel Hill Road, GB - CR8 2 LB Purley;
- Monsieur Ian D'COSTA CORREIA, expert-comptable, demeurant au 10, Rebhaldensteig, CH - 8700 Kusunacht - Zurich, Suisse.

Signature de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012158938/24.

(120210090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

P3 Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.235.

—
EXTRAIT

L'associé unique de P3 Pic a décidé en vertu de dispositions écrites en date du 12 novembre 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Gerwin Teichert de son mandat de gérant B avec effet immédiat;
- de réduire le nombre des membres du conseil de gérance de six à cinq.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P3 Lux HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2012153213/14.

(120201966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.
